

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Véronique GOYON, Patrick GINET, Marion AMBIS, Romain BOICHON, Marion TISSOT, Bastien DOMINIQUE, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS,

Absents excusés : Marion BÉRARD, Carole FAYOLLE, Frédéric AUBERGER,

Absent : Nathalie GARNIER, Marie-Caroline GARCIN,

Pouvoir : Marion BÉRARD donne pouvoir à Jean-Marc PALAIS, Carole FAYOLLE donne pouvoir à Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Secrétaire de séance : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Modification des tarifs du restaurant municipal
 2. Modification des tarifs du service périscolaire
 3. Modification des tarifs des locations des salles communales
 4. Approbation de la convention de financement Grandir en Milieu rural de la MSA
 5. Demande de subvention au titre du fonds Vert renaturation des villes et villages
 6. Modification temporaire du lieu de la maison commune
- ⇒ **Questions diverses :**

1. Désignation du secrétaire de séance

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR se propose pour être secrétaire de séance. Elle est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 16 mars 2023 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 16 mars 2023.

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 est approuvé comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Délibérations

Délibération n°2023-027 : Modification des tarifs du restaurant scolaire

Rapporteur : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose le travail de la commission affaires scolaires sur les tarifs des repas fournis au restaurant municipal. Compte tenu de la hausse des matières premières mais aussi de l'énergie, ainsi que l'amélioration de la qualité des repas servis, la commission affaires scolaires propose une hausse des tarifs du repas

au restaurant municipal. Pour l'année 2022, le prix de revient d'un repas s'élève à 9.36 €. Pour 2023, compte tenu de l'inflation, il devrait s'élever à 9.92 €. La commune de Thurins prend donc en charge plus de 50% du prix de revient d'un repas, le reste étant supporté par la contribution des familles.

Lorsqu'un enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour la cantine, il doit obligatoirement fournir son propre repas et le tarif est différent, il ne prend en compte que les coûts de fluides, d'entretien et de personnel.

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR rappelle que le recrutement d'un chef cuisinier a permis l'amélioration de la qualité des repas et la fréquentation du restaurant est en hausse. En partenariat avec la CCVL, un composteur sera très prochainement mis en place.

La commission affaires scolaires propose les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Tarif proposé à partir du 1 ^{er} août 2023
Repas enfant	4.80 €	5 €
Repas enfant avec PAI	3.05 €	3.05 €
Repas enfant stage de sport	9.36 €	7 €
Repas adultes	7.35 €	7.65 €
Tarif sanction (au bout de 3 absences non déclarées)	10 €	10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des tarifs du restaurant municipal à compter du 1^{er} août 2023 comme proposée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-028 : Modification des tarifs du périscolaire

Rapporteur : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose les difficultés de la MPT, confrontée à des hausses de coûts de personnel ainsi qu'à plusieurs arrêts maladie qui compliquent la gestion quotidienne du périscolaire. La commission affaires scolaires, après avoir pris l'avis des parents d'élèves, propose une hausse des tarifs pour la séance du périscolaire du soir qui est plus longue que celle du matin (le double de temps).

Par ailleurs, pour contrer les abus (inscriptions de dernière minute et/ou retards réguliers ...) et ainsi permettre une gestion plus simple et efficace, la commission, en accord avec la MPT, propose d'instituer des tarifs sanctions. C'est un outil à disposition de la MPT pour mieux gérer ces problématiques.

Les élus demandent un suivi statistiques des sanctions mises en place afin de pouvoir réévaluer si le besoin est constaté.

Ainsi, la commission affaires scolaires propose la modification des tarifs du périscolaire comme suit, à partir du 1^{er} août 2023 :

	2022/2023	A compter du 1 ^{er} août 2023
Quotient familial de 0 à 500	2.15 €	2.15 € le matin / 2.35 € le soir
Quotient familial de 501 à 950	2.55 €	2.55 € le matin / 2.80 € le soir
Quotient familial de 951 et plus	2.90 €	2.90 € le matin / 3.20 € le soir
Tarifs sanctions :		
Enfant non inscrit auprès du service		Coût de la séance + 6 €
Présence ou absence de dernière minute		Coût de la séance + 1 €
Retard le soir		Coût de la séance + 10 €

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la modification des tarifs du périscolaire à compter du 1^{er} août 2023 comme proposée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-029 : Modification des tarifs de location des salles communales

Rapporteur : Catherine PAILLAT

Catherine PAILLAT présente les travaux de la commission vie associative qui a repris l'ensemble des tarifs des locations de salles afin de les harmoniser et d'en créer.

Il est à noter que toutes les salles, si elles sont disponibles, pourront être prêtées gratuitement aux particuliers pour un rassemblement après des funérailles.

Une salle ou le stade pourront être prêtés gratuitement à des organismes extérieurs pour des accueils de résidence, après étude du dossier, en échange d'animations gratuite pour le village.

De plus, les associations thurinoises et les écoles peuvent profiter une fois par an de la gratuité d'une seule salle.

David VINCENT arrive à 20h05.

Marion Ambis s'interroge sur le tarif de la salle Saint-Martin qui est beaucoup moins élevé le dimanche. C'est une volonté de la commission puisque le temps d'utilisation est alors moindre.

Pour information, pendant le temps des travaux de la mairie, la salle des mariages et la salle du conseil municipal seront délocalisées à la salle de la Plaine.

[Nota Bene : le tableau des tarifs est disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des tarifs des locations des salles communales, à compter du 1^{er} mai 2023.

Adopté comme suit :

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2023-030 : Approbation de la convention de financement Grandir en Milieu Rural de la MSA

Rapporteur : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose que la MSA propose la signature d'une convention de financement des actions en faveur de la jeunesse inscrite pour 2021 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF. Il s'agit donc de financer pour partie l'espace jeunes et le périscolaire.

Elle rappelle que dans le cadre de l'évolution des fonds liés à l'enfance-jeunesse (CEJ, CTG, ...), la MSA a travaillé courant 2020 sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021-2025. Cette offre GMR – Grandir en Milieu Rural – a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance - Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié.

Le financement s'élève à 4 695.77 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de financement Grandir en Milieu Rural de la MSA, pour le financement des actions inscrites au CEJ pour l'année 2021, notamment sur le périscolaire et l'espace jeunes.

Adopté comme suit :
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Délibération n°2023-031 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert renaturation des villes et villages

Rapporteurs : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le fonds vert qui est un nouveau dispositif permettant de subventionner des opérations en faveur de l'écologie, du développement durable, du développement de la biodiversité Un des axes du fonds vert permet de favoriser la renaturation des villes et des villages et pourrait être demandé pour l'aménagement du Vallon.

Cet axe a été défini comme prioritaire au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) signé au niveau intercommunal. Le fonds vert est un fonds doté de 2 milliards d'euros, mais un grand nombre de dossiers ont déjà été déposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention au titre du Fonds Vert renaturation des villes et villages 2023 pour l'aménagement du Vallon.

Adopté comme suit :
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Délibération n°2023-031 : Modification temporaire du lieu de la maison commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu des travaux de rénovation de la mairie, la salle des mariages et la salle du conseil municipal doivent être délocalisées de manière temporaire. Le procureur de la République et le Préfet ayant donné leurs accords respectifs, ces deux salles sont temporairement transférées à la salle de la Plaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert temporaire de la salle des mariages et de la salle du conseil municipal de la mairie à la salle de la Plaine, à partir du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la fin des travaux de la mairie.

Adopté comme suit :
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

5. Questions diverses

- Réseau de chaleur : Jérôme LACOSTE-DEBRAY rappelle que l'ALTE69 a fait une étude sur la faisabilité d'un réseau de chaleur, dont l'intérêt n'est réel que si la salle des sports et le pôle jeunesse sont inclus. Les élus ont ensuite visité la structure Ere43 en Haute-Loire, dont la philosophie est la chaufferie bois par grappe (des petites chaudières plutôt qu'un réseau unique).

Ce modèle de développement s'appuie sur une SIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui regroupe l'ensemble des acteurs intervenant dans le développement de la filière : propriétaires forestiers, exploitants, collectivités, particuliers, ...

Thurins a organisé une réunion à destination des élus alentours mais il y a eu peu d'engouement.

Il est important que le système soit collaboratif plutôt que concurrentiel, afin notamment de bien gérer la ressource bois. L'exploitant, le broyeur, le commercial, le consommateur final doivent s'associer pour une meilleure gestion des bois. Eric CHANTRE préconise d'être animateur d'un tel système de chauffage, et de pouvoir créer de l'emploi sur le territoire.

En parallèle, le SYDER sera sollicité pour savoir s'il peut accompagner les collectivités sur ce mode de développement.

L'inquiétude des élus se situe sur la capacité de la ressource en bois à alimenter toutes les demandes si celles-ci se multiplient. L'objectif pour Eric CHANTRE est de conserver la ressource en bois thurinoise sur la commune, et éviter qu'elle ne soit vendue à l'extérieur. Noël FAURE pense qu'il faut être attentif au reboisement, et aux bonnes pratiques, notamment pour les coupes.

Le modèle développé par Ere43 est également vertueux parce qu'il permet le développement d'autres sources d'énergie, et que le problème de la maintenance des installations ne se pose pas.

- Travaux voirie : des travaux sont programmés au niveau de la Goyenche avec le SYDER pour enfouir les réseaux pour la zone artisanale. Des travaux de mise en séparatif du réseau au chemin du Rampeau et du Géry seront prochainement effectués.

La commission voirie propose de changer la dénomination de la voirie qui débute par la rue du 19 mars et se termine en Ratière. L'ensemble des habitants a été consulté et d'un commun accord, la rue se dénommera rue du 19 mars.

- Pour information, installation de deux nouveaux praticiens : un chiropracteur et un psychomotricien Route du barrage.
- Relance du projet Thurins Destination Durable : Relooker la boîte à livres / mettre en place une boîte à partages, lieu où on peut venir poser des objets en état et venir chercher des objets en état, dans le local de l'ancienne Poste. / Une réflexion sur l'eau : comment économiser l'eau et ne pas la polluer.
- Point d'étape sur les recrutements :
 - Création d'un poste de responsable des bâtiments : suivi du petit entretien, gestion des états des lieux, ...
 - Médiathèque : plusieurs candidatures sérieuses pour le poste de responsable.
 - Poste de responsable technique : pas de candidature intéressante actuellement.
- Fête de l'eau le 9 juin au barrage de Thurins : toutes les écoles du secteur ont été sollicitées. A partir de 18h, discours des officiels. Stationnement sur un champ si les foins sont faits, et sinon le long de la voie car la départementale sera mise en sens unique. Le Fief participe et tiendra une buvette.
- Catherine PAILLAT fait le point sur les associations : 6 nouveaux bénévoles pour intégrer le CA de la MPT. Ne pas hésiter à aller voir les concerts à la médiathèque et d'autres manifestations sur la commune.
- Patrick GINET : Le permis d'aménager pour la zone d'activités de la Goyenche est délivré. Les appels d'offres seront publiés sur le mois de mai et les travaux auront lieu en octobre.

La CCVL demande les avis des taxes foncières des élus pour établir une enquête statistique sur l'évolution des taxes foncières sur le territoire. L'enquête est bien entendu anonymisée.

La CCVL a signé une convention pour la lutte contre le frelon asiatique : achat d'une centaine de pièges à frelons, gestion par une association, destruction des nids. La convention permet une intervention gratuite puisque la CCVL finance cette action de destruction.

Concernant la fibre, réunion le 27/4 à 16h30 pour expliquer le fonctionnement et adjoindre les nouveaux bâtiments avec les prix négociés avec SFR.

- Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR signale que l'école publique a fait sa grande lessive. Une vente de brioches aura lieu jeudi prochain par les jeunes de l'Espace Jeunes.
- Rendu d'enquête fait par la SAFER et la Chambre d'agriculture sur la problématique des terrains agricoles et création d'une Association Foncière Agricole (AFA). Il s'agit de faire face aux friches et aux cessations d'activité des exploitations agricoles.

Retour en demi-teinte sur l'ensemble des propriétaires ciblés par commune : problème de communication, rappeler la protection des terres agricoles ZAP et PENAP (pas de constructibilité sur les terres agricoles). La ZAN vient renforcer la non constructibilité de ces terres. Le bail de fermage est un frein à la location, car il instaure des contraintes importantes pour reprendre le bail et est non transmissibles entre agriculteurs. Il faudrait développer des baux à culture, adaptés à la forme de la culture.

- La dernière réunion du SYDER n'avait pas le quorum et a donc été reportée. Néanmoins, quelques échanges ont eu lieu, notamment l'accord entre le SYDER et l'ADEME pour le financement de projets de chaleur sur le territoire. 9.4 millions d'Euros sur 3 ans pour accompagner les projets de réseaux de chaleur.

Fin 21h40

Signature du Maire

Claude CLARON

Signature du/des secrétaire (s) de séance

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

